

## Viticulture

# **Vendanges 2011 : Déclaration en ligne des récoltes**

Pour la seconde année consécutive, la douane propose aux viticulteurs de déclarer leur récolte par Internet, à partir du samedi 15 octobre 2011.

Cette année, ce service qui marque une évolution notable dans la modernisation du Casier Viticole Infor-

matisé (CVI) est à nouveau proposé aux viticulteurs et aux caves coopératives. Un travail sur l'ergonomie de l'application a été réalisé par les informaticiens de la Douane.

Contact : 01.57.53.47.03 ou [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)